



Produit	Knauf Fibraroc 35 – PEFC
N° d'enregistrement	202303.11938
Champ d'application	Isolation thermique de plafond (à l'extérieur pare-vapeur)
Restriction	Évaluation uniquement valable en dehors de la couche d'étanchéité à l'air et en combinaison avec la confirmation PEFC sur le bon de livraison
Groupe de produits	Matériaux d'isolation
Entreprise	Knauf AG, Kägenstrasse 17, 4153 Reinach

Le produit remplit les **exigences** ecobau et Minergie-ECO dans les domaines de l'écologie et de la santé, il est classé dans la catégorie eco2.

L'attestation autorise d'utiliser la dénomination «**eco2**».

Les qualificatifs suivants sont admis pour la promotion du produit

- Bien approprié pour Minergie-ECO
- Correspond à la 2ème priorité des ecoCFC/ecoDevis

Ce classement a été établi en mars 2023 pour la première fois. Il est valable jusqu'en mars 2026.

L'ensemble des exigences est définie dans la méthodologie ecobau, version 01.2023.V01. Zurich, le 13 mars 2023

Partenaire ecobau pour le classement
Christian Pestalozzi

Bureau central ecobau
Marianne Stähler